NE / Le projet de planification médico-sociale pour les personnes âgées

Planification médico-sociale pour les personnes âgées

Projet de loi, Conseil d'Etat de Neuchâtel, 52 pages.

La planification médico-sociale pour les personnes âgées est un élément essentiel de l'organisation du système de santé neuchâtelois. En effet, l'augmentation de la durée de vie et le vieillissement de la population, amplifiés par l'arrivée prochaine en âge AVS des cohortes de population du "baby-boom", placent la question de la prise en charge de personnes du 3ème et du 4ème âge au premier plan.

La planification médico-sociale pour les personnes âgées dans le canton de Neuchâtel est un projet qui a demandé une longue maturation et un travail d'analyse très poussé. Le Conseil d'Etat a mené ses premières réflexions en 2006 déjà, s'adjoignant les compétences et l'expertise de la Haute Ecole Arc Santé pour réaliser les aspects techniques du projet. Si la plupart des mesures proposées s'inscrivent dans le contexte légal actuel, des articles modifiant la loi de santé sont toutefois proposés afin de combler les lacunes de la législation actuelle et permettre la mise en œuvre de la planification. Le Conseil d'Etat propose par ailleurs au Grand Conseil de classer plusieurs motions et postulats qui ont trouvé réponse dans le rapport qu'il lui soumettra.

Le projet en format pdf